

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS****ATTIJARI LEASING**

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Walid BEN AYED et M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinar tunisien)

Désignation	Notes	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques	4	10 670 992	4 859 872
Créances sur la clientèle de Leasing	5	403 795 854	372 974 508
Acheteurs factorés	6	10 029 312	5 817 992
Portefeuille de placement	7	16 334 547	-
Portefeuille d'investissement	8	4 304 322	2 255 187
Valeurs immobilisées	9	3 645 002	3 687 905
Autres actifs	10	4 889 559	7 068 996
TOTAL DES ACTIFS		453 669 587	396 664 459
PASSIFS			
Concours bancaires	11	760 431	2 784 731
Dettes envers la clientèle	12	7 019 561	6 203 126
Comptes courants des adhérents	6	1 784 952	1 377 845
Emprunts et dettes rattachées	13	385 181 991	333 421 623
Fournisseurs et comptes rattachés	14	18 767 049	17 068 240
Autres passifs	15	2 960 422	2 003 891
Total Des Passifs		416 474 405	362 859 455
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		21 250 000	21 250 000
Réserves		6 192 204	4 204 825
Résultats reportés		4 301 979	3 093 536
Effets des modifications comptables		(551 800)	(551 800)
Résultat de l'exercice		6 002 799	5 808 443
Total des capitaux propres	16	37 195 181	33 805 004
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		453 669 587	396 664 459

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2014
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
ENGAGEMENTS DONNES	59 750 340	46 025 314
Engagements de financement en faveur de la clientèle	13 040 196	9 139 655
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	43 554 344	32 282 437
Engagements de factoring	3 155 800	4 603 222
ENGAGEMENTS RECUS	516 154 787	483 324 336
Garanties reçues	788 458	788 458
Intérêts à échoir sur contrats actifs	63 054 807	56 254 312
Valeurs des biens, objet de leasing	452 311 522	426 281 566
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	11 000 000	3 500 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	11 000 000	3 500 000

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DE 01 JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	<u>Notes</u>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus de Leasing	17	35 991 932	32 667 646
Revenus de Factoring	18	887 231	690 474
Total des revenus		36 879 163	33 358 120
Autres produits d'exploitation	19	1 986 823	1 556 560
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		38 865 986	34 914 680
Charges financières nettes	20	(22 734 155)	(19 290 459)
Commissions encourues		(64 000)	(53 121)
Produits des placements	21	460 996	117 954
PRODUITS NETS		16 528 827	15 689 053
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	22	(3 653 800)	(3 077 120)
Autres charges d'exploitation	23	(2 481 075)	(2 034 167)
Dotations aux amortissements	24	(302 873)	(308 944)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		10 091 079	10 268 822

Dotations nettes aux provisions /risques clients et résultat des créances radiées	25	(2 515 193)	(2 852 763)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(2 753)	(1 921)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 573 133	7 414 138
Autres gains ordinaires	27	355 038	426 061
Autres pertes ordinaires	28	(3 111)	(5 827)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		7 925 060	7 834 371
Impôt sur les bénéfices	29	(1 922 262)	(2 025 929)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6 002 799	5 808 443
Effet des modifications comptables		-	(551 800)
Résultat après modifications comptables		6 002 799	5 256 643
Résultat par action	16	2,825	2,733

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DE 01 JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	249 021 302	231 067 254
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	25 883 293	19 391 442
Financements des adhérents	31	(28715498)	(18 105 722)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(240 048 674)	(234 219 428)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(5 700 567)	(4 798 496)
Intérêts payés	34	(21 667 334)	(19 500 706)
Impôts et taxes payés	35	(2 415 122)	(4 134 890)
Restitution de TVA		-	3 538 311
Autres flux de trésorerie	36	(14 303 174)	(450 440)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(37 945774)	27 212 676
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(259 971)	(385 141)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	44 689	261 740
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 000 000)	(1 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(2215281)	(1 123 401)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	40	(2 612 622)	(2 570 175)

Encaissements provenant des emprunts	13	171 047 662	147 401 482
Remboursement d'emprunts	13	(141 808 565)	(131 833 359)
Flux liés au financement à court terme	13	21 370 000	16 450 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activitésde financement		47 996 475	29 447 948
Variation de trésorerie		7 835 420	1 111 871
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	41	2 075 141	963 270
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	9 910 561	2 075 141

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARI LEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2014, à 21.250.000 DT composé de 2.125.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

« **ATTIJARI LEASING** » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 31 Décembre 2014, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** » et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,

- la détérioration du « cash flow » compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique**: Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par « **ATTIJARI LEASING** ».

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. BTP ;
 - c. Commerce ;
 - d. Industrie ;
 - e. Médical ;
 - f. Services ;
 - g. Tourisme ;
 - h. Transport.
2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2010 à 2013 TMM_{gi} selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $N-1$ du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2014. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2014}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2013}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2010-2013 :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année } N}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

Avec TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i .

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = (\text{Engagements}_{gi} \text{ 0 et 1}) \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi} .

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et des avoirs auprès des banques, est le suivant :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Banques	10 670 962	4 859 872
- Caisses	30	-
Total	10 670 992	4 859 872

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Créances de leasing	403 945 431	370 478 478
- Impayés	31 427 800	30 022 455
- Effets impayés et à l'encaissement	44 696	76 776
- Intérêts échus et différés	(1 915 951)	(1 728 980)
- Créances /contrats en instance de mise en force	1 721 565	4 315 401
Total Brut	435 223 541	403 164 130
- Provisions pour dépréciation des encours	(10 256 015)	(9 293 135)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(15 648 076)	(15 411 225)
- Provisions additionnelles	(448 259)	(515 132)
- Provisions collectives	(1 704 976)	(1 520 467)
- Provisions pour différence d'encours	(169 530)	(169 530)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 156 581)	(3 235 884)
Total des provisions et produits réservés	(31 427 687)	(30 189 622)
Total Net	403 795 854	372 974 508

Les mouvements enregistrés sur les créances de Leasing durant l'exercice, sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2013	374 793 879
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	213 198 776
- Relocations	6 491 904
- Consolidations	15 460
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(172 632 261)
- Remboursement anticipé de créances	(9 985 459)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(20 461)
- Relocations	(5 925 699)
- Radiations de créances	(269 143)
Solde au 31 Décembre 2014	405 666 996

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaille par maturité, comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Paiements minimaux sur contrats actifs (a)	446 445 386	410 832 449
A recevoir dans moins d'un an	165 592 249	158 028 706
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	266 651 299	244 018 247
A recevoir dans plus de 5 ans	14 201 838	8 785 496
Produits financiers non acquis (b)	63 054 807	56 254 312
A recevoir dans moins d'un an	29 431 012	26 770 058
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	31 953 211	28 508 380
A recevoir dans plus de 5 ans	1 670 584	975 874
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	383 390 579	354 578 137
Créances en instance de mise en force (2)	1 721 565	4 315 401
Créances échues (3)	477 647	297 114
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	395 333	756 353
Contrats suspendus (contentieux) (5)	19 681 873	14 846 875
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	405 666 996	374 793 879

Analyse par secteur d'activité :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Bâtiment et travaux publics	47 195 347	39 109 257
Industrie	59 925 992	50 550 171
Tourisme	6 812 977	5 591 390
Commerces et services	227 228 980	231 492 206
Agriculture	64 503 700	48 050 855
Total	405 666 996	374 793 879

Analyse par type de matériel :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Equipements	44 673 610	35 288 756
Matériel roulant	298 162 354	280 356 095
Matériel spécifique	42 135 935	37 196 121
Sous Total	384 971 899	352 840 972
Immobilier	20 695 097	21 952 907
Total	405 666 996	374 793 879

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2014 comme suit :

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable)	285 064 431	92 673 532	4 493 869	2 917 525	18 706 732	403 856 089
Impayés	751 984	9 088 218	1 302 181	1 072 688	19 212 730	31 427 800
Contrats en instance de mise en force	1 477 565	-	-	-	244 000	1 721 565
CREANCES LEASING	287 293 980	101 761 749	5 796 050	3 990 213	38 163 462	437 005 455
Avances reçues (*)	(5 000 613)	(207 700)	(46 905)	(41 765)	(1 722 577)	(7 019 561)
ENCOURS GLOBAL	282 293 367	101 554 049	5 749 144	3 948 449	36 440 885	429 985 894
ENGAGEMENTS HORS BILAN	12 720 192	320 004	-	-	-	13 040 196
TOTAL ENGAGEMENTS	295 013 559	101 874 053	5 749 144	3 948 449	36 440 885	443 026 090
Produits réservés	-	-	(147 420)	(151 381)	(2 857 780)	(3 156 581)
Provisions sur encours financiers	-	-	(2 935)	(113 161)	(10 139 919)	(10 256 015)
Provisions sur impayés	-	-	(141 072)	(279 325)	(15 227 679)	(15 648 076)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(448 259)	(448 259)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(291 427)	(543 867)	(28 673 638)	(29 508 931)
ENGAGEMENTS NETS	295 013 559	101 874 053	5 457 717	3 404 582	7 767 248	413 517 159

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,30%	0,89%	8,23%
	10,41%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2013	11,10%
---	--------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	5,07%	13,77%	78,69%
	63,96%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2013	62,90%
---	--------

(*) Présentées au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6: ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Comptes des acheteurs factorés	9 781 162	6 193 732
- Effets à l'encaissement	964 703	364 814
Sous Total (A)	10 745 865	6 558 545
- Provisions	(651 245)	(668 856)
- Agios réservés	(65 309)	(71 698)
Total des provisions	(716 554)	(740 554)
Total net	10 029 312	5 817 992
<i>Comptes des adhérents</i>		
- Fonds de garantie	1 784 952	1 377 845
Sous total (B)	1 784 952	1 377 845
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	8 960 913	5 180 701

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	8 745 785	206 475	-	-	837 409	9 789 669
Valeurs à l'encaissement	964 703	-	-	-	-	964 703
Fonds de garantie	(1 635 456)	(30 000)	-	-	(120 854)	(1 786 310)
ENGAGEMENTS BILAN	8 075 033	176 475	-	-	716 554	8 968 062
ENGAGEMENTS HORS BILAN	3 065 497	90 303	-	-	-	3 155 800
TOTAL ENGAGEMENTS	11 140 530	266 778	-	-	716 554	12 123 862
Produits réservés	-	-	-	-	65 309	65 309
Provisions	-	-	-	-	651 245	651 245
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	-	-	716 554	716 554
ENGAGEMENTS NETS	11 140 530	266 778	-	-	-	11 407 308
Ratio des actifs non performants			-	-	5,91%	
Ratio des actifs non performants de 2014				5,91%		
Ratio des actifs non performants de 2013				7,56%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés			-	-	100%	
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2014				100%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2013				100%		

(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 8 507 DT.

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 358 DT.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille placement se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Titres SICAV (Attijari Obligataire Sicav)	16334547	-
Total	16 334 547	-

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières, se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds communs de placements à risque (Attijari Sicar)	4 127 922	2 078 787
Total	4 304 322	2 255 187

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	% détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2014, cette rubrique totalisant 3 645 002DT contre 3 687 905 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE 31 DECEMBRE 2014
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable Nette au 31 décembre 2014
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	224 494	9 600	-	234 094	196 837	16 822	-	213 659	20 435
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		224 494	9 600	-	234 094	196 837	16 822	-	213 659	20 435
Terrain	-	949 160	-	-	949 160	-	-	-	-	949 160
Construction	5,0%	3 403 650	-	-	3 403 650	1 215 538	170 182	-	1 385 720	2 017 930
Matériel de transport	20,0%	292 882	47 068	92 300	247 650	203 477	37 788	92 300	148 964	98 685
Installations générales	10,0%	515 500	166 930	-	682 430	228 709	46 574	-	275 283	407 147
Mobilier de bureau	20,0%	204 017	19 437	-	223 454	170 522	15 007	-	185 530	37 924
Matériel informatique	33,3%	202 915	16 936	-	219 851	185 007	16 499	-	201 506	18 344
Immobilisations hors exploitation		95 377	-	-	95 377	-	-	-	-	95 377
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 663 500	250 371	92 300	5 821 571	2 003 253	286 051	92 300	2 197 004	3 624 567
TOTAUX		5 887 995	259 971	92 300	6 055 665	2 200 090	302 873	92 300	2 410 663	3 645 002

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Frais d'émission des emprunts (1)	581 442	496 992
- Dépôts et cautionnements versés	30 884	44 616
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	77 305	30 210
- Avances et acomptes au personnel	415 346	247 035
- Autres créances sur le personnel	3 009	3 009
- Etat, TCL en cours de restitution	133 515	133 515
- Etat, crédit de TVA	2 902 677	4 595 679
- Etat, Report d'IS (voir note 29)	241 989	340 915
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	166 653	953 900
- Remboursement assurance groupe	-	2 970
- Prestataires Assurances	-	76 295
- Autres comptes débiteurs	412 216	443 387
- Produits à recevoir	301 152	132 755
- Charges constatées d'avance	52 089	59 372
Total brut	5 319 666	7 562 040
<i>A déduire</i>		
- Provisions pour dépréciation	(430 107)	(493 044)
Total net	4 889 559	7 068 996

(1) : Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus, et se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
	Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	932 163	317 150	1 249 313	435 171	232 700	667 871	581 442
Total	932 163	317 150	1 249 313	435 171	232 700	667 871	581 442

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Banques, découverts	760 431	2 784 731
Total	760 431	2 784 731

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Avances et acomptes reçus des clients	7 019 561	6 203 126
Total	7 019 561	6 203 126

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Emprunts		
- Banques locales (1)	141 044 033	145 520 409
- Banques étrangères (2)	17 862 544	6 998 151
- Emprunts obligataires (3)	136 787 960	113 936 880
- Certificats de Leasing (3)	56 400 000	36 000 000
- Billets de trésorerie (3)	27 170 000	26 200 000
Total emprunts	379 264 538	328 655 440
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 073 467	1 189 003
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	72 833	42 474
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 981 215	3 571 333
- Intérêts courus sur billets de trésorerie et certificats de leasing	248 359	247 659
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(458 420)	(284 286)
Total dettes rattachées	5 917 454	4 766 183
Total général	385 181 991	333 421 623

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	145 520 409	114 000 000	118 476 376	141 044 033	68 114 803	72 929 230
* ATTIJARI BANK 8	1 378 355	-	1 094 467	283 888	-	283 888
* ATTIJARI BANK 9	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
* ATTIJARI BANK 10	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
* ATTIJARI BANK 11	1 644 343	-	1 079 850	564 493	-	564 493
* ATTIJARI BANK 12	1 019 013	-	1 019 013	-	-	-
* ATTIJARI BANK 13	1 019 036	-	1 019 036	-	-	-
* ATTIJARI BANK 14	1 019 043	-	1 019 043	-	-	-
* ATTIJARI BANK 15	1 018 203	-	1 018 203	-	-	-
* ATTIJARI BANK 16	1 875 000	-	1 250 000	625 000	-	625 000
* ATTIJARI BANK 17	1 875 000	-	1 250 000	625 000	-	625 000
* ATTIJARI BANK 18	2 750 000	-	1 000 000	1 750 000	750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 19	3 250 000	-	1 000 000	2 250 000	1 250 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 20	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 21	7 500 000	-	2 000 000	5 500 000	3 500 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 22	12 500 000	-	5 000 000	7 500 000	2 500 000	5 000 000
* ATTIJARI BANK 23	1 098 145	-	421 112	677 033	231 943	445 090
* ATTIJARI BANK 24	13 750 000	-	5 000 000	8 750 000	3 750 000	5 000 000
* ATTIJARI BANK 25	-	10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 26	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 27	-	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 28	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 29	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
* Crédits Directs, ATTIJARI BANK	25 000 000	60 000 000	60 000 000	25 000 000	-	25 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK	83 196 139	90 000 000	87 920 725	85 275 414	35 731 943	49 543 471
* AL BARAKA BANK CMT1-2011	357 392	-	357 392	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT2-2011	357 392	-	357 392	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT3-2011	352 398	-	352 398	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT4-2011	1 057 194	-	1 057 194	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT5-2011	704 796	-	704 796	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT6-2011	704 796	-	704 796	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT7	1 042 491	-	685 099	357 392	-	357 392
* AL BARAKA BANK CMT8	781 868	-	513 824	268 044	-	268 044
* AL BARAKA BANK CMT9	685 374	-	332 977	352 398	-	352 398
* AL BARAKA BANK CMT10	685 374	-	332 977	352 398	-	352 398
* AL BARAKA BANK CMT11	1 690 805	-	646 496	1 044 309	358 442	685 867
* AL BARAKA BANK CMT12	845 402	-	323 248	522 155	179 221	342 934
* AL BARAKA BANK CMT13	760 862	-	290 923	469 939	161 299	308 640
* AL BARAKA BANK CMT14	676 322	-	258 598	417 724	143 377	274 347
* AL BARAKA BANK CMT15	507 822	-	193 441	314 381	108 163	206 219
* AL BARAKA BANK CMT16	1 000 000	-	312 253	687 747	354 868	332 879
* AL BARAKA BANK CMT17	1 000 000	-	312 253	687 747	354 868	332 879
TOTAL AL BARAKA BANK	13 210 289	-	7 736 056	5 474 234	1 660 237	3 813 997

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

Désignation		Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
*	AMEN BANK 6	2 202 337	-	762 348	1 439 989	634 232	805 757
*	AMEN BANK 7	2 199 025	-	761 202	1 437 823	633 278	804 545
*	AMEN BANK 11	625 000	-	625 000	-	-	-
*	AMEN BANK 12	625 000	-	625 000	-	-	-
*	AMEN BANK 13	937 500	-	625 000	312 500	-	312 500
*	AMEN BANK 14	937 500	-	625 000	312 500	-	312 500
*	AMEN BANK 15	800 000	-	533 333	266 667	-	266 667
*	AMEN BANK 16	933 333	-	533 333	400 000	-	400 000
*	AMEN BANK 17	437 500	-	250 000	187 500	-	187 500
*	AMEN BANK 18	1 875 000	-	500 000	1 375 000	875 000	500 000
*	AMEN BANK 19	1 500 000	-	400 000	1 100 000	700 000	400 000
*	AMEN BANK 20	400 000	-	100 000	300 000	200 000	100 000
*	AMEN BANK 21	1 868 202	-	359 757	1 508 445	1 123 513	384 932
*	AMEN BANK 22	471 165	-	90 645	380 521	283 484	97 037
*	AMEN BANK 23	1 919 509	-	354 275	1 565 234	1 186 015	379 219
*	AMEN BANK 24	1 919 865	-	354 341	1 565 524	1 186 235	379 290
*	AMEN BANK 25	-	3 500 000	577 657	2 922 343	2 177 115	745 227
*	AMEN BANK 26	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
*	AMEN BANK 27	-	1 500 000	-	1 500 000	1 274 553	225 447
Total AMEN Bank		19 650 937	7 000 000	10 076 891	16 574 046	10 273 427	6 300 619
*	BANQUE DE TUNISIE 1	1 714 284	-	678 579	1 035 705	464 276	571 429
*	BANQUE DE TUNISIE 2	2 035 650	-	321 450	1 714 200	1 285 600	428 600
*	BANQUE DE TUNISIE 3	1 428 000	-	286 000	1 142 000	856 000	286 000
*	BANQUE DE TUNISIE 4	-	4 000 000	600 000	3 400 000	2 600 000	800 000
Total BT		5 177 934	4 000 000	1 886 029	7 291 905	5 205 876	2 086 029
*	BIAT 1	2 386 944	-	748 644	1 638 301	847 266	791 035
*	BIAT 2	2 250 000	-	1 000 000	1 250 000	250 000	1 000 000
*	BIAT 3	2 105 263	-	1 052 632	1 052 632	-	1 052 632
Total BIAT		6 742 207	-	2 801 275	3 940 932	1 097 266	2 843 666
*	ABC1	1 250 000	-	1 250 000	-	-	-
*	ABC2	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
*	ABC4	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
*	ABC5	2 062 500	-	750 000	1 312 500	562 500	750 000
*	ABC6	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
*	ABC7	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
*	ABC8	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
Total ABC		7 812 500	8 000 000	6 000 000	9 812 500	4 562 500	5 250 000

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

Désignation		Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
*	BH	4 080 403	-	655 401	3 425 002	2 733 555	691 447
Total BH		4 080 403	-	655 401	3 425 002	2 733 555	691 447
*	ATB 1	3 750 000	-	1 000 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
*	ATB 2	1 900 000	-	400 000	1 500 000	1 100 000	400 000
Total ATB		5 650 000	-	1 400 000	4 250 000	2 850 000	1 400 000
*	QNB	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Total QNB		-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

DESIGNATION		Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>		<u>6 998 151</u>	<u>11 893 062</u>	<u>1 028 669</u>	<u>17 862 544</u>	<u>17 862 544</u>	-
*	BAD 1	4 723 521	-	-	4 723 521	4 723 521	-
*	BAD 2	1 245 961	-	-	1 245 961	1 245 961	-
Total BAD		5 969 482	-	-	5 969 482	5 969 482	-
*	BEI 2	208 469	-	208 469	-	-	-
*	BEI 3	375 772	-	375 772	-	-	-
*	BEI 4	444 428	-	444 428	-	-	-
*	BEI 5	-	10 082 294	-	10 082 294	10 082 294	-
*	BEI 6	-	1 810 768	-	1 810 768	1 810 768	-
Total BEI		1 028 669	11 893 062	1 028 669	11 893 062	11 893 062	-
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES		152 518 560	125 893 062	119 505 045	158 906 578	85 977 347	72 929 230

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires, les certificats de leasing et les billets de trésorerie

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 01/09	20 000 000	-	-	20 000 000	-	20 000 000
* Emprunt obligataire 01/2010 F	3 500 000	-	1 750 000	1 750 000	-	1 750 000
* Emprunt obligataire 01/2010 V	8 500 000	-	4 250 000	4 250 000	-	4 250 000
* Emprunt obligataire 01/2011 F	22 800 000	-	5 700 000	17 100 000	11 400 000	5 700 000
* Emprunt obligataire 01/2011 V	1 200 000	-	300 000	900 000	600 000	300 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG B	9 312 000	-	2 328 000	6 984 000	4 656 000	2 328 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	8 360 000	-	-	8 360 000	6 688 000	1 672 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG A	2 376 000	-	594 000	1 782 000	1 188 000	594 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG B	11 064 000	-	2 766 000	8 298 000	5 532 000	2 766 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	2 742 880	-	457 120	2 285 760	1 828 640	457 120
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG A	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG B	18 292 000	-	3 658 400	14 633 600	10 975 200	3 658 400
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	3 290 000	-	-	3 290 000	3 290 000	-
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG B	-	15204600	-	15 204 600	12 163 680	3 040 920
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	-	9950000	-	9 950 000	9 950 000	-
* Emprunt Subordonné 2014 CATEG A	-	7368000	-	7 368 000	5 894 400	1 473 600
* Emprunt Subordonné 2014 CATEG B	-	10 632000	-	10 632 000	10 632 000	-
* Emprunt Subordonné 2014 CATEG C	-	2000000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
Total Des Emprunts Obligataires	113 936 880	45 154 600	22 303 520	136 787 960	87 897 920	48 890 040
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
* Certificats de Leasing	36 000 000	170 550 000	150 150 000	56 400 000	-	56 400 000
* Billets de Trésorerie	26 200 000	83 570 000	82 600 000	27 170 000	-	27 170 000
Total Des Autres Emprunts	62 200 000	254 120 000	232 750 000	83 570 000	-	83 570 000
TOTAL GENERAL	328 655 440	425 167 662	374 558 565	379 264 538	173 875 267	205 389 270

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Factures d'achats	5 933 140	2 628 601
- Effets à payer	12 833 909	14 439 639
Solde des fournisseurs et comptes rattachés	18 767 049	17 068 240

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	146 712	142 987
- Etat, retenues sur salaires	56 252	38 075
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	445 539	360 595
- Etat, autres impôts et taxes à payer	37 933	29 466
- Etat, TCL à payer	12 669	11 070
- C.N.S.S	147 288	129 390
- CAVIS	13 948	12 730
- Autres comptes créditeurs	6 811	381
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	955 165	768 517
- Compte d'attente	159 106	162 897
- Caisse de compensation	25 882	2 385
- Prestataires Assurances	563 878	-
- Produits constatés d'avance	105 590	76 827
- Prestataires de services	142 697	135 701
- Retenue de garantie	18 182	13 439
- Provisions pour passifs et charges	25 772	51 105
- Provisions pour départ à la retraite	28 672	-
Total	2 960 422	2 003 891

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Désignation		31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Capital social	(A)	21 250 000	21 250 000
- Réserve légale	(B)	2 125 000	2 125 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	(C)	4 000 000	2 000 000
- Réserve pour fonds social	(D)	67 204	79 825
- Effets de modifications comptables		(551 800)	(551 800)
- Résultats reportés		4 301 979	3 093 536
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	(E)	31 192 382	27 996 561
Résultat de l'exercice		6 002 799	5 808 443
Total des capitaux propres avant affectation	(G)	37 195 181	33 805 004

Résultat par action

Résultat de la période (1)	6 002 799	5 808 443
Nombre d'actions (2)	2 125 000	2 125 000
Résultat par action (1) / (2)(F)	2,825	2,733

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à la somme de 21.250.000 DT, divisé en 2.125.000 actions de 10 DT chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Cette réserve a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.

(D) Cette réserve est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.

(E) application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014. Les fonds propres distribuables en franchise de retenue, s'élevant au 31 décembre 2014 à 7750 179 DT, se détaillent comme suit :

-Réserve spéciale de réinvestissement	4 000 000
-Effets de modifications comptables	(551 800)
-Résultats reportés	4301 979

(F) Le résultat par action, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 16(SUITE) : CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 Décembre 2014
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2012 publié	21 250 000	2 125 000	1 000 000	50 000	-	787 971	5 905 565	31 118 536
Modifications Comptables	-	-	-	-	(602 011)	-	50 211	(551 800)
Solde au 31 Décembre 2012 pro-forma	21 250 000	2 125 000	1 000 000	50 000	(602 011)	787 971	5 955 776	30 566 736
Effet modifications comptables	-	-	-	-	50 211	-	(50 211)	-
Affectations approuvées par l'AGO du 29/06/2013	-	-	1 000 000	50 000	-	4 855 565	(5 905 565)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012	-	-	-	-	-	(2 550 000)	-	(2 550 000)
Divers	-	-	-	(20 175)	-	-	-	(20 175)
Résultat au 31 décembre 2013	-	-	-	-	-	-	5 808 443	5 808 443
Solde au 31 Décembre 2013	21 250 000	2 125 000	2 000 000	79 825	(551 800)	3 093 536	5 808 443	33 805 004
Affectations approuvées par l'AGO du 27/05/2014	-	-	2 000 000	50 000	-	3 758 443	(5 808 443)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013	-	-	-	-	-	(2 550 000)	-	(2 550 000)
Divers	-	-	-	(62 622)	-	-	-	(62 622)
Résultat au 31 décembre 2014	-	-	-	-	-	-	600 279	6 002 799
Solde au 31 Décembre 2014	21 250 000	2 125 000	4 000 000	67 204	(551 800)	4 301 979	6 002 799	37 195 181

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Intérêts conventionnels	34 711 439	31 728 109
Intérêts intercalaires	43 737	56 507
Intérêts de retard	1 258 709	988 832
Total intérêts de crédits bail	36 013 885	32 773 448
- Produits réservés de la période		
• Intérêts inclus dans les loyers	(534 349)	(565 804)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
• Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	512 396	460 002
Variation des produits réservés	(21 953)	(105 802)
Total des revenus de leasing	35991932	32 667 646

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Commissions de factoring	318 958	215 652
Intérêts de financement	568 274	474 822
Total revenus de factoring	887 231	690 474

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Produits sur cessions anticipées de contrat de Leasing	388 861	385 758
Commissions d'assurance	158 319	25 000
Frais divers sur dossiers	1 433 727	1 144 017
Autres produits d'exploitation	5 915	1 784
Total des autres produits d'exploitation	1 986 823	1 556 560

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes, se détaillent comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Intérêts des emprunts obligataires	7 545 879	6 143 938
Intérêts des emprunts bancaires locaux	9 499 158	8 452 560
Intérêts des emprunts bancaires étrangers	627 432	323 634
Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	232 700	137 189
Total des charges financières des emprunts	17 905 170	15 110 753
Intérêts des comptes courants	608 703	581 887
Intérêts sur opérations de financement	4 220 283	3 597 819
Total des autres charges financières	4 828 986	4 179 707
Total charges financières nettes	22 734 155	19 290 459

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements, se détaillent comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dividendes sur titres immobilisés	6 174	6 174
Dividendes sur titres SICAV	506 014	-
Plus-values latentes sur titres immobilisés	5 788	51 489
Plus-values sur cession de titres SICAV	3 408	-
Plus-values latentes sur titres SICAV	109 715	-
Moins-values réalisés sur cession de titre SICAV	(254 320) *	-
Moins-values latentes sur titres SICAV	(17 308) *	-
Intérêts des comptes courants	101 525	60 291
Total produit des placements	460 996	117 954

(*) Ces moins values ont été constatées sur les titres SICAV suite au détachement des coupons de dividendes y afférents.

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Salaires et compléments de Salaires	2 569 710	2 112 544
Rémunérations du personnel détaché	546 576	390 275
Charges connexes aux salaires	17 112	21 395
Cotisations de sécurité sociale sur salaires	473 201	374 058
Autres charges sociales	139 607	215 045
Transfert de charges	(92 406)	(36 198)
Total charges de personnel	3 653 800	3 077 120

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation, se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Achat de matières et fournitures	124 147	141 264
Total des achats	124 147	141 264
Locations	71 833	68 115
Charges locatives et de copropriété	39 020	40 075
Entretiens et réparations	76 551	87 544
Primes d'assurances	101 511	96 736
Etudes, recherches et divers services extérieurs	23 929	16 807
Total des services extérieurs	312 845	309 278
Formations	61 874	38 555
Personnel extérieur à l'entreprise	59 915	33 435
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	395 694	294 260
Publicités, publications, relations publiques	155 237	81 095
Transports	38 389	31 244
Déplacements, missions et réceptions	32 597	20 564
Frais postaux et de télécommunications	160 048	189 658
Services bancaires et assimilés	415 450	407 994
Documentations	5 530	5 234
Total des autres services extérieurs	1 324 734	1 102 039
Jetons de présence	58 000	42 000
Rémunération comité d'audit	12 000	-
Rémunération comité de risque	12 000	-
Rémunération comité de crédit	12 000	-
Total des charges diverses	94 000	42 000

Impôts et taxes sur rémunérations	58 628	62 949
T.C.L	138 838	124 499
Contributions conjoncturelles	204 005	-
Droits d'enregistrement et de timbres	218 372	245 655
Autres impôts et taxes	5 507	6 483
Total des impôts et taxes	625 349	439 586

Total Autres charges d'exploitation	2 481 075	2 034 167
--	------------------	------------------

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	16 822	21 791
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	286 051	287 152
Total	302 873	308 944

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENT ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	4 260 853	4 316 545
Reprises sur provisions additionnelles	(66 873)	(36 668)
Dotations aux provisions collectives (*)	184 509	22 914
Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 702 823)	(1 382 481)
Créances radiées	1 459 553	1 238 683
Reprises de Provisions suite à la radiation de créances	(1 358 297)	(1 098 708)
Annulation de produits réservés sur créances radiées	(101 256)	(138 975)
Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	(17 611)	(65 518)
Encaissement sur créances radiées	(142 862)	(3 029)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	2 515 193	2 852 763

(*) : Cette provision est constituée en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers, se détaillent ainsi :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 753	4 539
Reprises sur provisions des autres actifs	-	(2 618)
Total	2 753	1 921

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	47 800	36 637
Revenus des immeubles	43 562	43 560
Autres produits locatifs	5 085	10 169
Apurement de comptes	248 618	205 728
Autres produits	9 973	129 967
Total	355 038	426 061

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Charges nettes sur cessions d'immobilisations propres	3 111	2 426
Apurement de comptes	91 023	2 618
Reprises sur provisions des autres actifs	(62 937)	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	(28 086)	-
Autres	-	783
Total	3 111	5 827

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Bénéfice comptable	7 925 060	7 834 371
<i>A réintégrer</i>		
Dotations aux provisions sur la clientèle	4 260 853	4 316 545
Dotations aux provisions collectives	184 509	22 914
Provisions fiscales constituées en 2011/2010 affaires en cours	754 991	1 684 426
Jetons de présence	58 000	42 000
Dotations aux provisions pour risques divers	2 753	-
Dotations aux provisions pour départ à la retraite	28 672	-
Redevances conjoncturelles	204 005	-
Moins values latentes sur titres SICAV	17 308	-
Moins value sur cession des actions SICAV	254 320	-
Pertes non déductibles	91 023	-
Abandon de créances	196 622	-
Diverses charges non déductibles	-	6 328
<i>A déduire</i>		
Provisions fiscales constituées en 2011/2010 affaires en cours	754 991	1 684 426
Reprises sur provisions non déduites au cours des exercices antérieurs	91 023	-
Reprises sur provisions additionnelles	66 873	36 668
Dividendes	512 188	6 174
Plus value latentes sur titres SICAV	109 715	-
Plus value latentes sur titres	5 788	51 489
Bénéfice fiscal avant provisions	12 437 538	12 127 827
Provisions pour créances douteuses	4 445 362	4 339 459
Bénéfice fiscal	7 992 176	7 788 368
Réinvestissements exonérés		
* Fonds gérés auprès d'Attijari Sicar	2 500 000	2 000 000
Bénéfice imposable	5 492 176	5 788 368

Impôt sur les sociétés	1 922 262	2 025 929
<i>A imputer</i>		
- Report d'impôt de l'exercice précédent	340 915	-
- Acomptes provisionnels payés	1 823 336	2 359 134
- Retenues à la source	-	7 710
Impôt à payer (Report d'impôt)	(241 989)	(340 915)

NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+ 5	30 022 455	28 549 053
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	- 5	(31 427 800)	(30 022 455)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	+ 5	76 776	81 959
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	- 5	(44 696)	(76 776)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	- 12	(6 203 126)	(8 032 790)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+ 12	7 019 561	6 203 126
- Plus ou moins values sur relocation	+ou- 5	(566 205)	(1 504)
- Intérêts constatés d'avance en début de période	- 5	(1 728 980)	(1 565 563)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+ 5	1 915 951	1 728 980
- TVA collectée	+	30 603 804	28 045 298
- Loyers encaissés	+ 5&17	207 387 437	193 661 346
- Intérêts de retard	+ 17	1 258 709	988 832
- Créances virées en Pertes	- 25	(1 459 553)	(1 238 683)
- Encours financiers virées en pertes	+ 5	269 143	453 245
- Commissions encourues	-	(64 000)	(53 121)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+ 5	20 461	15 012
- Encaissement sur créances radiées	+ 25	142 862	3 029
- Consolidations	- 5	(15 460)	(94 160)
- Remboursements anticipés	+ 5	9 985 459	10 890 867
- Produits sur Cessions anticipées	+ 19	388 861	385 758
- Autres produits d'exploitation	+ 19	1 439 643	1 145 801
Encaissements reçus des clients		249 021 302	231 067 254

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Encours de Financement des adhérents en début de période	+ 6	5 180 701	5 732 006
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	- 6	(8 960 913)	(5 180 701)
- Produits constatés d'avance en début de période	- 15	(76 827)	(67 116)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ 15	105 590	76 827
- Revenus du factoring	+ 18	887 231	690 474
- Variations des agios réservés	- 6	(6 389)	(3 900)
- Financement des adhérents	+	28 715 498	18 105 722
- TVA collectée	+	38 401	38 131
Encaissements reçus des acheteurs factorés		25 883 293	19 391 442

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Fournisseurs de biens de contrats de Leasing en début de période	+ 14	17 068 240	20 741 604
- Fournisseurs de biens de contrats de Leasing en fin de période	- 14	(18 767 049)	(17 068 240)
- Fournisseurs, avances en début de période	10	(30 210)	(30 210)
- Fournisseurs, avances en fin de période	10	77 305	30 210
- Investissements pour financement de contrats de Leasing	5	213 198 776	204 006 646
- TVA sur Investissements		28 501 612	26 539 418
Décaissements pour financement de contrats de Leasing		240 048 674	234 219 428

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Prestataires Assurances en début de période	- 10	(76 295)	-
- Prestataires Assurances en fin de période	+ 10	-	76 295
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- 10	(250 044)	(200 770)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ 10	418 355	250 044
- Charges constatées d'avance en début de période	- 10	(59 372)	(119 591)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+ 10	52 089	59 372
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ 15	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- 15	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ 15	142 987	126 047
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- 15	(146 712)	(142 987)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ 15	38 075	57 213
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- 15	(56 252)	(38 075)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ 15	360 595	221 884
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- 15	(445 539)	(360 595)
- C.N.S.S en début de période	+ 15	129 390	124 754
- C.N.S.S en fin de période	- 15	(147 288)	(129 390)
- CAVIS en début de période	+ 15	12 730	11 222
- CAVIS en fin de période	- 15	(13 948)	(12 730)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ 15	768 517	601 111
- Diverses Charges à payer en fin de période	- 15	(955 165)	(768 517)
- TVA, payées sur biens et services	+	447 591	371 506
- Charges de personnel	+ 22	3 625 128	3 077 120
- Autres charges d'exploitation	+ 23	2 481 075	2 034 167
- Impôts et taxes	- 23	(625 349)	(439 586)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		5 700 567	4 798 496

NOTE 34 : INTERETS PAYES

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Frais d'émission des emprunts	+ 10	317 150	311 014
- Intérêts courus / emprunts obligataires en début période	+ 13	3 571 333	3 727 702
- Intérêts courus / emprunts obligataires en fin de période	- 13	(3 981 215)	(3 571 333)
- Intérêts courus / emprunts locaux en début de période	+ 13	1 189 003	1 004 758
- Intérêts courus / emprunts locaux en fin de période	- 13	(2 073 467)	(1 189 003)
- Intérêts courus / emprunts étrangers en début de période	+ 13	42 474	29 837
- Intérêts courus / emprunts étrangers en fin de période	- 13	(72 833)	(42 474)
- Intérêts courus / billets de trésorerie en début de période	+ 13	247 659	116 485
- Intérêts courus / billets de trésorerie en fin de période	- 13	(248 359)	(247 659)
- Charges constatées d'avance / billets de trésorerie en début de période	- 13	(284 286)	(22 744)
- Charges constatées d'avance / billets de trésorerie en fin de période	+ 13	458 420	284 286
- Charges financières	+ 20	22 734 155	19 290 459
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- 20	(232 700)	(190 621)
Intérêts payés		21 667 334	19 500 706

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Etat, impôts / les bénéfices à liquider en début période	+ 15	-	1 284 954
- Etat, impôts / les bénéfices à liquider en fin période	- 15	-	-
- Etat, report d'impôts / les sociétés en début période	- 10	(340 915)	-
- Etat, report d'impôts / les sociétés en fin période	+ 10	241 989	340 915
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début période	+ 15	29 466	27 325
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin période	- 15	(37 933)	(29 466)
- Etat, Caisse de compensation en début période	+ 15	2 385	-
- Etat, Caisse de compensation en fin période	- 15	(25 882)	(2 385)
- Etat, TCL à payer en début période	+ 15	11 070	59 101
- Etat, TCL à payer en fin période	- 15	(12 669)	(11 070)
- Etat, TCL en cours de restitution en début période	- 10	(133 515)	(133 515)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin période	+ 10	133 515	133 515
- Impôts et taxes	+ 23	625 349	439 586
- Impôts sur les bénéfices	+ 29	1 922 262	2 025 929
Impôts et taxes payés		2 415 122	4 134 890

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

Désignation		Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Placements en titres en début de période	+	7	-	-
- Placements en titres en fin de période	-	7	(16 334 547)	-
- Remboursement assurance groupe en début période	+ ou -	10& 15	2 970	148
- Remboursement assurance groupe en fin période	+ ou -	10 & 15	-	(2 970)
- Produits à recevoir des tiers début période	+	10	132 755	151 098
- Produits à recevoir des tiers fin période	-	10	(301 152)	(132 755)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré début période	+	10	953 900	306 306
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré fin période	-	10	(166 653)	(953 900)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	10	444 776	469 029
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	10	(413 606)	(444 776)
- Comptes d'attente en début de période	+ ou -	10 & 15	(162 897)	(180 192)
- Comptes d'attente en fin de période	+ ou -	10 & 15	159 106	162 897
- Provisions / jetons de présence à payer début période	-	15	(42 000)	(42 000)
- Provisions / jetons de présence à payer fin période	+	15	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début période	-	15	(381)	(426)
- Autres comptes créditeurs en fin période	+	15	6 811	381
- Prestataires en début période	-	15	(135 701)	(442 389)
- Prestataires en fin période	+	15	706 575	135 701
- Dépôts et cautionnements en début période	+	10	44 616	44 616
- Dépôts et cautionnements en fin période	-	10	(30 884)	(44 616)
- Retenue de garantie en début de période	-	15	(13 439)	(9 518)
- Retenue de garantie en fin de période	+	15	18 182	13 439
- Produits des placements	+	21	411 861	66 465
- Autres produits d'exploitation	+	19	158 319	25 000
- Autres gains ordinaires	+	27	307 238	389 423
- Autres pertes ordinaires	-	28	(91 023)	(3 401)
Autres flux de trésorerie			(14 303 174)	(450 440)

NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ 9	9 600	17 057
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ 9	250 371	368 085
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		259 971	385 141

NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ 9	-	227 529
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+ 27	47 800	36 637
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	- 28	(3 111)	(2 426)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		44 689	261 740

NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ 8	2 000 000	1 000 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		2 000 000	1 000 000

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Dividendes et tantièmes	+ 16	2 550 000	2 550 000
- Dotations au fonds social	+ 16	62 622	20 175
Dividendes et autres distributions		2 612 622	2 570 175

NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Banques	+ 4	10 670 962	4 859 872
- Caisses	+ 4	30	-
- Banques, découverts	- 11	(760 431)	(2 784 731)
Liquidités et équivalents de liquidités		9 910 561	2 075 141

NOTE 42 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

A- La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2014, respectivement à 7 500 DT et 513DT.

B-La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2014, respectivement à 7 500 DT et 625DT.

C-La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 13 mars 2014, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR »perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR »perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2014, respectivement à 15 000 DT et 3 933DT.

2- Convention de partenariat avec « ATTIJARI IMMOBILIERE »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « ATTIJARI IMMOBILIERE » en vertu de laquelle, la société « ATTIJARI LEASING » confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « ATTIJARI IMMOBILIERE » perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre, en 2014.

3- Contrat de conseil avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « ATTIJARI FINANCES » afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

La charge supportée dans ce cadre, en 2014, s'élève à 10 000 DT.

4- Convention avec « ATTIJARI FINANCES »

En date du 04 mars 2014, les sociétés « ATTIJARI LEASING » et « ATTIJARI FINANCES » ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, « **ATTIJARI LEASING** » paiera pour l'ensemble des emprunts, une commission forfaitaire de 50 000 DT et pour chaque emprunt une commission de succès de 0,35% pour les 20 premiers millions de dinars levés et de 0,5% pour tout montant levé supérieur à 20 000 KDT.

La charge supportée à ce titre en 2014 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 215 773 DT.

5- Convention cadre avec « ATTJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2008, la société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu une convention cadre avec « **ATTIJARI BANK** » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « **ATTIJARI LEASING** » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « **ATTIJARI LEASING** » ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « **ATTIJARI LEASING** » ;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des prestations fournies par « **ATTIJARI BANK** » courant l'année 2014, la société « **ATTIJARI LEASING** » a supporté une commission de 64000DT.

6- Convention avec « ATTJARI INTERMEDIATION »

La société « **ATTIJARI LEASING** » et la société « **ATTIJARI INTERMEDIATION** » ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule les droits et les obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes, à régler au début de chaque année.

7- Contrats de leasing avec « ATTJARI FINANCES »

Au cours de l'exercice 2014, « **ATTIJARI LEASING** », a mis en force un contrat au profit de la société « **ATTIJARI FINANCES** », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 88 381 dt.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2014, à 78243DT.

8- Contrats de leasing avec la société « LES PIERRES DU NORD »

Au cours de l'exercice 2014, « **ATTIJARI LEASING** » a mis en force un contrat au profit de la société « **LES PIERRES DU NORD** », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur de 111 986DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 863986DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2014, à 482060DT.

9- Contrats de leasing avec la société « L'IMMOBILIERE HORCHANI »

A la clôture de l'exercice 2014, le cumul des contrats mis en force par « **ATTIJARI LEASING** » au profit de la société « **L'IMMOBILIERE HORCHANI** », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 82 634 dt.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2014, à 29768DT.

10- Contrats de leasing avec la « SOCIETE FRITEX »

A la clôture de l'exercice 2014, le cumul des contrats mis en force par « **ATTIJARI LEASING** » au profit de la « **SOCIETE FRITEX** », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 308 000 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2014, à 83323DT.

11- Contrats de leasing avec la société « ODYSEE HOTELS »

Au cours de l'exercice 2014, « **ATTIJARI LEASING** » a mis en force 2 contrats au profit de la société « **ODYSEE HOTELS** », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur totale de 233 709DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 728 727DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2014, à 474249DT.

12- Contrats de leasing avec la société « ATTJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2014, « ATTIJARI LEASING » a mis en force 3 contrats au profit de la société « ATTIJARI BANK » société mère, pour une valeur totale de 223 700DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 764 435DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2014, à 588984DT.

13- Emprunts et billets de trésorerie avec parties liées

Les emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées se détaillent ainsi :

Montant en TND

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remb	Solde Fin	Intérêt 2014
ATTIJARI Bank	83196139	90000 000	87920725	85275414	4 563467
ATTIJARI OBLIG SICAV	3 000 000	12000 000	12000 000	3 000 000	210 526
ATTIJARI Intermédiation	200 000	-	200 000	-	995
Total	86396139	102000 000	100120725	88275414	4 774988

14- Contrat de bail avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « ATTIJARI FINANCES » en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « ATTIJARI LEASING » n'a pas appliqué l'augmentation contractuelle suite à une demande adressée par la société « ATTIJARI FINANCES ».

Les produits constatés à ce titre en 2014, s'élèvent à 43 562DT.

15- Convention conclue avec « ATTIJARI BANK »

La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI BANK » ont conclu, en date du 1^{er} octobre 2013, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1^{er} octobre 2013 et ce, pour un montant mensuel TTC de 1 000 DT payable trimestriellement. Ce contrat a pris fin suite à la cession de la voiture au cours du mois de juin 2014.

Les produits constatés à ce titre en 2014, s'élèvent à 5085DT.

-« ATTIJARI BANK » a facturé à la société « ATTIJARI LEASING » la somme de 546 576DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2014.

-« ATTIJARI LEASING » a facturé à la société « ATTIJARI BANK » la somme de 92406DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2014.

16- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

En vertu des termes de la décision de détachement de « ATTIJARI BANK » du 04 mars 2011 et la décision du conseil d'administration du 28 août 2014, M. KAMEL HABBACHI est désigné en tant que Directeur Général de la société « ATTIJARI LEASING ».

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. KAMEL HABBACHI au titre de l'exercice 2014, s'élève à 102 626DT. La charge supportée à ce titre en 2014 par la société et constatée au niveau des états financiers, s'élève à 212 605DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

NOTE 42: ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 31 mars 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LESETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOSLE 31DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de la société « ATTIJARI LEASING » ,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI LEASING » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 453.669.587DT et un bénéfice net de 6.002.799DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « ATTIJARI LEASING », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la société « ATTIJARI LEASING », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société « **ATTIJARI LEASING** » eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 6 Avril 2015

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED

Walid BEN AYED

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de la société « ATTIJARI LEASING »,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- Convention de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 13 mars 2014, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** »perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** »perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2014, respectivement à 15 000 DT et 3 933DT.

2- Convention avec « ATTIJARI FINANCES »

En date du 04mars 2014, les sociétés « **ATTIJARI LEASING** »et « **ATTIJARI FINANCES** »ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, « **ATTIJARI LEASING** »paiera pour l'ensemble des emprunts, une commission forfaitaire de 50 000 DT et pour chaque emprunt une commission de succès de 0,35% pour les 20 premiers millions de dinars levés et de 0,5% pour tout montant levé supérieur à 20 000KDT.

La charge supportée à ce titre en 2014 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 215 773DT.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

1- Convention cadre avec « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2008, la société « ATTIJARI LEASING » a conclu une convention cadre avec « ATTIJARI BANK » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « ATTIJARI LEASING » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « ATTIJARI LEASING »;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « ATTIJARI LEASING »;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des prestations fournies par « ATTIJARI BANK » au courant de l'année 2014, la société « ATTIJARI LEASING » a supporté une commission de 64 000DT.

2- Convention avec « ATTIJARI INTERMEDIATION »

La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI INTERMEDIATION » ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule des droits et des obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes, à régler au début de chaque année.

3- Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées

Les emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées, se détaillent ainsi :

Montant en TND

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remb	Solde Fin	Intérêt 2014
ATTIJARI Bank	83196139	90000 000	87920725	85275414	4 563467
ATTIJARI OBLIG SICAV	3 000 000	12000 000	12000 000	3 000 000	210 526
ATTIJARI Intermédiation	200 000	-	200 000	-	995
Total	86396139	102000 000	100120725	88275414	4 774988

4- Contrat de bail conclu avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « ATTIJARI FINANCES » en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « ATTIJARI LEASING » n'a pas appliqué l'augmentation contractuelle suite à une demande adressée par la société « ATTIJARI FINANCES ».

Les produits constatés à ce titre en 2014, s'élèvent à 43 562DT.

5- Convention conclue avec « ATTIJARI BANK »

La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI BANK » ont conclu, en date du 1^{er} octobre 2013, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1^{er} octobre 2013 et ce, pour un montant mensuel TTC de 1 000 DT payable trimestriellement. Ce contrat a pris fin suite à la cession de la voiture au cours du mois de juin 2014.

Les produits constatés à ce titre en 2014, s'élèvent à 5085DT.

6- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

A. La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** »perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** »perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2014, respectivement à 7 500 DT et 513DT.

B. La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** » en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2014, respectivement à 7 500 DT et 625 DT.

7- Convention de partenariat avec « ATTIJARI IMMOBILIERE »

La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « **ATTIJARI IMMOBILIERE** »en vertu de laquelle, la société « **ATTIJARI LEASING** » confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI IMMOBILIERE** »perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre, en 2014.

8- Contrat de conseil avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « **ATTIJARI LEASING** »a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « **ATTIJARI FINANCES** »afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaire stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

La charge supportée dans ce cadre, en 2014, s'élève à 10 000 DT.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement de « **ATTIJARI BANK** » du 04 mars 2011 et la décision du conseil d'administration du 28août 2014, M. KAMEL HABBACHI est désigné en tant que Directeur Général de la société « **ATTIJARI LEASING** ».

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. KAMEL HABBACHI au titre de l'exercice 2014, s'élève à 102 626DT. La charge supportée à ce titre en 2014 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève à 212 605DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 6 Avril 2015

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

FINOR
Mustapha MEDHIOUB